

Média TROT

OCTOBRE 2014



ÉDITORIAL

ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION ?



A la suite de la pression et de la mobilisation des acteurs de la filière cheval, l'État a compensé les effets de la hausse de la TVA via la fiscalité sur les enjeux hippiques en ramenant ce taux de 7,5% à 7,1 %. Ce différentiel, soit environ 30 millions d'euros, a été attribué d'une part à la filière chevaux de sport à hauteur de 20 millions via la création d'un Fonds Équitation et d'autre part à la filière courses à hauteur de 10 millions. Ce sont donc 5 millions qui ont été affectés pour le Trot.

Le SNPT a été un interlocuteur vigilant et actif auprès de la Société mère afin de distribuer l'intégralité de cette somme par un dispositif clair, juste et le plus transparent possible.

Nous avons été entendus et le Comité de la S.E.C.F. a suivi nos recommandations. J'y vois, la reconnaissance de notre action, le sérieux de nos propositions et l'attention portée à notre association qui regroupe de plus en plus d'adhérents.

Ainsi, la compensation de la hausse de la TVA au Trot, se traduit par le versement d'une prime de 60 euros par mois et par cheval aux propriétaires non assujettis ou aux locataires non bailleurs non assujettis avec effet au 1^{er} janvier dernier.

Pour le premier semestre 2014, la somme ainsi distribuée s'est élevée à 1,3 M€. En terme de projection annuelle, le montant versé par cette première mesure devrait donc s'élever aux alentours de 2,6 M€. Cela laisse entrevoir un surplus de 2,4 M€ à reverser.

Le Conseil d'Administration du Trot se prononcera donc en fin d'année sur un rattrapage pour tous les chevaux concernés avec effet rétroactif. C'est plutôt une bonne nouvelle, mais le compte n'y est pas pour l'ensemble des propriétaires.

En effet, les ventes de chevaux - aux enchères, de gré à gré, à réclamer - qui ont besoin d'être soutenues ne sont pas concernées, n'y même les coûts de revient avant entraînement. Les premières ventes de yearlings, organisées début septembre par Arqana, ont bien montré un rétrécissement du marché et une tension sur les prix. Le taux de vendus a été bien moins élevé que les années précédentes et le prix moyen/yearling adjudgé s'est orienté à la baisse.

Pour faire face au doute, pour que la passion l'emporte sur la raison, pour que le plaisir de voir ses couleurs sur la piste reste intact, pour que la motivation demeure, pour que la conquête de nouveaux passionnés ne soit pas un vœu pieux, notre Société Mère doit « bichonner » ses propriétaires. **Mais, c'est chaque jour de courses et sur tous les hippodromes de France, que l'on doit dérouler le tapis rouge à celles et ceux qui ont encore la folie, la passion, et les moyens d'entretenir un cheval de courses.** Malheureusement, c'est encore loin d'être le cas, quand je vois que des épouses de propriétaires se voient contraintes d'acquitter un droit d'entrée sur certains hippodromes et que détenir 25 % d'un cheval ne suffisent pas pour être reconnu comme propriétaire de pleins droits.

Pour que les propriétaires, l'un des deux piliers fondamentaux qui financent l'institution avec les parieurs, ne soit pas une espèce en voie de disparition, il faut leur accorder quotidiennement plus de considération.

PASCAL BOEY, Président du SNPT

ADHÉREZ

AU

SYNDICAT NATIONAL

DES

PROPRIÉTAIRES DE TROTTEURS

PLUS NOMBREUX POUR ÊTRE ENTENDUS ET MIEUX ÉCOUTÉS

Tél. 03 21 46 90 70 - contact@snpt.net - www.snpt.net



MÉDIA TROT

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : PASCAL BOEY REDACTEUR EN CHEF : DOMINIQUE BEAUCHAMP CONCEPTION : TURFCOM
REGIE PUBLICITAIRE : SNPT IMPRESSION : CMJ IMPRIMERIE - 53 200 CHATEAU-GONTIER



ALLOPARI[®] PMU : 0820 20 13 00*

LE SERVICE EXCLUSIF DE PARI PAR TÉLÉPHONE

Simplicité

Où que vous soyez, pariez par téléphone.

Liberté

Des téléopérateurs prennent vos paris en direct sur toutes les courses à partir de 8 h 30 (9 h le week-end).

Rapidité

Tous les jours, pariez en quelques secondes, jusqu'à la dernière minute.

Sécurité

Identification immédiate et sécurisée à chaque appel.

Confidentialité

Suivez l'évolution de votre compte sur le site www.info.pmu.fr ou d'un simple appel.



On parie que vous allez gagner



*0,09€ TTC/MIN
Pour appeler de l'étranger +33 (0) 1 58 73 13 00
Certification NF Service Relation Client – www.marque-nf.com



■ LA CHARTE PROPRIÉTAIRE/ENTRAÎNEUR : la base d'une relation de confiance

Confier son cheval à un entraîneur public, pour le faire courir sous ses couleurs, c'est passer un contrat et établir, autour de l'athlète en compétition, un rapport de confiance constant entre les parties. Que ce soit au titre d'un loisir ou d'une activité professionnelle, en nom propre ou de façon collective, le propriétaire est la personne qui investit dans des chevaux et paie le prix global convenu au titre de la pension.

L'entraîneur public est le professionnel qui a la capacité de déceler les qualités et les aptitudes des chevaux confiés et qui les exploite pour atteindre leur meilleur niveau de compétition en respectant le Code des courses au Trot.

En association avec le SEDJ, le SNPT a rédigé une charte dont l'objet est de définir les conditions selon lesquelles doivent se dérouler les relations entre un entraîneur et le propriétaire des chevaux de courses au trot qu'il a mis à l'entraînement chez lui.

Cette charte, que vous pouvez retrouver dans le Guide des Propriétaires de Trotteurs, édité par le SNPT comporte plusieurs articles qui permettent de fixer les rôles, responsabilités et engagements de chacun. Son contenu sert de base à la contractualisation possible et souhaitée entre les parties. A la demande de ses adhérents, le SNPT va travailler sur un modèle type que les Propriétaires pourront utiliser dans le cadre de leur relation avec leurs entraîneurs.

Cette charte ou ce contrat seront nécessairement complétés, le cas échéant, des déclarations d'association ou de location qui correspondent à des particularités ou spécificités de la relation entre les parties.

Le SNPT va se mobiliser avec le SEDJ pour proposer des aménagements qui permettront de clarifier certains points et qui viseront à réduire les litiges constatés.

■ DISPOSITION APPLICABLE AUX JOCKEYS-PROPRIÉTAIRES :

Afin de préciser la notion de propriété partielle, le Comité du Trot a adopté le 9 septembre dernier une nouvelle rédaction de la note (*) de la fin de l'article 39 du Code des courses au Trot.

(*) Pour l'application des §§ I et II de l'article 39, sont concernées par la propriété partielle d'un cheval :

- la personne dirigeant une association ainsi que toute autre ayant un intérêt dans cette association,
- la personne dirigeant une location ainsi que toute autre ayant un intérêt dans cette location, à l'exception du (des) bailleur(s).

Les modalités pratiques d'application seront donc les suivantes :

- Tout jockey doit monter obligatoirement le cheval qui court sous ses couleurs,
- Tout jockey copropriétaire de plus de 50 % d'un cheval doit le monter en priorité,
- Toutefois, si un jockey est copropriétaire de plusieurs chevaux, il peut monter celui de son choix si l'écart entre les parts qu'il possède est inférieur ou égale à 20 %.

■ SANCTIONS POUR LES APPRENTIS :

Afin de valoriser le rôle et l'engagement des maîtres d'apprentissages qui acceptent de mettre à la disposition de leurs confrères leurs apprentis ou lads-jockeys, le Comité du Trot a souhaité qu'un apprenti ou un lad-jockey sanctionné pour une infraction mineure à l'occasion d'une monte extérieure, puisse mener pour son employeur pendant la période de suspension.

Article 34 :

Des irrégularités en matière d'autorisation de monter et de leurs sanctions : Il est ajouté :

Si un apprenti ou un lad-jockey est sanctionné par une interdiction de monter inférieure ou égale à huit jours lorsqu'il monte un cheval déclaré à l'effectif d'un entraîneur autre que celui avec lequel il est lié par contrat, il est néanmoins autorisé à monter, pendant la période d'interdiction, les chevaux déclarés à l'effectif de ce dernier.

■ NOUVEAUTÉ SOCIO PROS

Vidéos EQUIDIA gratuites pendant 7 jours

30 minutes après la course et pendant 7 jours, il vous est possible de revoir gratuitement une vidéo EQUIDIA de la course, **si vous êtes un socio-pro ayant accès à l'INFONET LeTROT.**

Comment ?

1 Connectez-vous à : « Infonet LeTROT » avec votre n° d'abonné et votre mot de passe.

2 Sélectionnez : Les Courses, puis Procès-Verbaux, puis l'hippodrome et la course de votre choix (cliquez sur le N°).

3 Cliquez sur la vidéo : Créez gratuitement un compte EQUIDIA, si vous n'en possédez pas.

■ TVA

Le 1^{er} janvier 2014, la fiscalité de l'État sur les enjeux hippiques a été réduite afin d'aménager les impacts de la TVA pour les propriétaires non assujettis.

Ainsi le dispositif suivant a été mis en place par la SECF :

Au dernier jour de chaque mois, tout propriétaire, associé, locataire, non assujetti à la TVA et agréé, **bénéficie d'une prime de 60 euros pour chacun de ses chevaux déclarés, depuis au moins 3 mois, à l'effectif d'un entraîneur public, prime qui est versée le 5 du mois suivant.**

Cette prime a été versée rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2014 et a été calculée par mois jusqu'au 30 juin 2014. Depuis le mois de juillet cette prime est intégrée dans le relevé de compte.



■ GAINS MINIMA QUALIFICATIFS - PROVINCE

Conditions Générales des Programmes - SECF

HIPPODROMES AUTRES QUE VINCENNES ET ENGHIEU				
DU 1 ^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015				
ÂGES EN 2014		PROS	AMATEURS/APPRENTIS	
5 Ans	V	7 000 €	7 000 €	
6 Ans	U	22 500 €	20 000 €	
7 Ans	T	40 000 €	30 000 €	
8 Ans	S	60 000 €	40 000 €	
9 Ans	R	100 000 €	80 000 €	
10 Ans	Q	160 000 €	160 000 €	

HIPPODROMES AUTRES QUE VINCENNES ET ENGHIEU				
DU 1 ^{ER} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016				
ÂGES EN 2015		PROS	AMATEURS/APPRENTIS	
5 Ans	A	7 000 €	7 000 €	
6 Ans	V	25 000 €	20 000 €	
7 Ans	U	40 000 €	30 000 €	
8 Ans	T	60 000 €	40 000 €	
9 Ans	S	100 000 €	80 000 €	
10 Ans	R	160 000 €	160 000 €	

■ GAINS MINIMA QUALIFICATIFS - VINCENNES ET ENGHIEU

Conditions Générales des Programmes - SECF

HIPPODROMES VINCENNES ET ENGHIEU				
PRINTEMPS - ÉTÉ - AUTOMNE 2014				
ÂGES EN 2014		PROS	AMATEURS/APPRENTIS	
4 Ans	A	4 000 €	-	
5 Ans	V	16 000 €	16 000 €	
6 Ans	U	35 000 €	31 000 €	
7 Ans	T	50 000 €	50 000 €	
8 Ans	S	80 000 €	70 000 €	
9 Ans	R	130 000 €	110 000 €	
10 Ans	Q	160 000 €	160 000 €	

HIPPODROMES VINCENNES ET ENGHIEU				
PRINTEMPS - ÉTÉ - AUTOMNE 2015				
ÂGES EN 2015		PROS	AMATEURS/APPRENTIS	
4 Ans	B	4 000 €	-	
5 Ans	A	16 000 €	16 000 €	
6 Ans	V	35 000 €	31 000 €	
7 Ans	U	50 000 €	50 000 €	
8 Ans	T	80 000 €	60 000 €	
9 Ans	S	130 000 €	100 000 €	
10 Ans	R	160 000 €	160 000 €	

HIPPODROMES VINCENNES ET ENGHIEU					
HIVER 2014 - 2015					
ÂGES EN 2014		PROS/monté et réclamer	PROS/attelé	APPRENTIS	AMATEURS
2 Ans	C	-	-	-	-
3 Ans	B	Monté : une allocation (sauf inédits et qualifiés monté)	4 000 € (sauf inédits)	-	-
4 Ans	A	10 000 €	15 000 €	10 000 €	-
5 Ans	V	25 000 €	35 000 €	25 000 €	-
6 Ans	U	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
7 Ans	T	80 000 €	80 000 €	50 000 €	50 000 €
8 Ans	S	100 000 €	100 000 €	60 000 €	60 000 €
9 Ans	R	130 000 €	130 000 €	100 000 €	100 000 €
10 Ans	Q	160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €

■ TEMPS DE QUALIFICATIONS 2015

Conditions Générales des Programmes - SECF

ÂGE	PÉRIODE	ATELÉ	MONTÉ
2 Ans	Mai à octobre	1'21''5	1'22
	Novembre à décembre	1'21''	1'21''5
3 Ans	Janvier à mars	1'20''5	1'21
	Avril à mai	1'20''	1'20''5
	Juin	1'19''5	1'20
	Juillet à décembre	1'19	1'19''5
4 Ans	Janvier à décembre	1'18''	1'18''5
5 Ans et +	Janvier à décembre	1'17''5	1'18

Tout cheval :

- âgé de 2 ans qui n'a pas gagné 5 000 €
- âgé de 3 ans qui n'a pas gagné 10 000 €
- âgé de 4 ans qui n'a pas gagné 20 000 €
- âgé de 5 ans qui n'a pas gagné 30 000 €
- âgé de 6 ans qui n'a pas gagné 60 000 €
- âgé de 7 ans et plus qui n'a pas gagné 100 000 €

et n'ayant pas obtenu d'allocation dans l'une de ses six dernières courses est exclu de tous les hippodromes pour une durée de 45 jours à compter de sa dernière course.

Toutefois, un cheval ne participant à aucune épreuve pendant 90 jours au moins, se trouve placé, uniquement pour cette mesure, dans la situation d'un concurrent ayant bénéficié d'une allocation.

Le décompte des performances est effectué sans discontinuité d'une année sur l'autre, mais n'entre en vigueur qu'à compter du 1er janvier de l'année en cours pour les chevaux ayant atteint l'année précédente le seuil des gains par âge mentionnés ci-dessus.



gan Delaunayassurhippique.com
Didier Delaunay - agent général GAN assurances

ASSURANCES HIPPIQUES
Une gamme de contrats spécifiques pour les professionnels du trot

Garanties / Contrats individualisés
Règlements rapides

- Tous risques mortalité chevaux, pertes de vacuité et d'embryon, assurance foal
- Multirisques Haras, centres d'entraînements
- Responsabilité civile professionnels
- Véhicules, transports chevaux
- Prévoyance et retraite

• **1 mois d'assurance GRATUIT** pour tout contrat d'une durée d'1 an SOUSCRIT PENDANT LES VENTES

Agent spécialisé - Didier Delaunay
8 rue Paul-Mère - 27260 CORMEILLES
Tél. 02 32 57 85 90 - Fax. 02 32 57 39 92 - CORMEILLES@gan.fr

■ REQUALIFICATIONS

Conditions Générales des Programmes - SECF

Tout cheval :

- Soit ayant interrompu sa carrière de course pendant une période d'au moins 1 an,

- Soit n'ayant pas gagné à compter du **1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015**, à l'âge de :

- 3 ans (Lettre B - nés en 2011) : 2 200 €
- 4 ans (Lettre A - nés en 2010) : 4 400 €
- 5 ans (Lettre V - nés en 2009) : 16 500 €
- 6 ans (Lettre U - nés en 2008) : 27 500 €
- 7 ans (Lettre T - nés en 2007) : 38 500 €

et ayant couru au moins 8 fois depuis le début de sa carrière ou **depuis la date à laquelle il a été requalifié**, doit subir avec succès une épreuve de requalification avant de pouvoir de nouveau être admis à courir en France.

Temps imposés :

- **6 ans : 1'17''5**
- **7 ans : 1'17''**

Le barème sera rehaussé de 10% pour la période suivante :

Soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 :

- 3 ans (Lettre C - nés en 2012) : 2 400 €
- 4 ans (Lettre B - nés en 2011) : 4 800 €
- 5 ans (Lettre A - nés en 2010) : 18 200 €
- 6 ans (Lettre V - nés en 2009) : 30 300 €
- 7 ans (Lettre U - nés en 2008) : 42 300 €

A compter également du 1^{er} avril 2015 et pour tenir compte de la valeur nominale des courses d'amateurs, un cheval qui prend part uniquement à des courses pour amateurs, après avoir été requalifié, n'est pas contraint d'être à nouveau présenté à une épreuve de requalification pour pouvoir poursuivre sa carrière de courses.

Nouvelle rédaction :

et ayant couru au moins 8 fois depuis le début de sa carrière **ou depuis la date à laquelle il a été requalifié***, doit subir avec succès une épreuve de requalification avant de pouvoir de nouveau être admis à courir en France.

*** à l'exception de celui, qui après avoir subi avec succès une épreuve de requalification, ne prend part qu'à des courses d'amateurs.**

LES CASAQUES CLASSIQUES DU PRINTEMPS ET DE L'ÉTÉ



MAI
3
Samedi

CRITÉRIUM DES 4 ANS – 2 850 MÈTRES

LE PREMIER GROUPE I DE L'ÉCURIE FRANCK ANNE

2e du Critérium des Jeunes, 3e du Prix Albert Viel, 4e du Prix de l'Etoile, **Akim du Cap Vert** décroche son premier Groupe I dans un temps record (1'11"8), battant le record de la Grande Piste sur 2 850 mètres et le grandissime favori, **Aladin d'Ecageul**. Le fils de **First de Retz** offre également une première victoire de Groupe I à l'écurie **Franck Anne**, qui en est le propriétaire.



MAI
14
Mercredi

SAINTE LÉGER DES TROTTEURS – 2 450 MÈTRES

TROIS ASSOCIÉS AUX ANGES

10e produit de **Belisha**, gagnante à Enghien, le fils de **Ready Cash**, **Bird Parker** laisse dans le lointain ses contemporains dans le Saint Léger des Trotteurs, le plus vieux classique du Trot Français. Ses co-éleveurs sont aussi ses co-propriétaires, à savoir **Philippe Allaire**, sa sœur **Elisabeth** et **Christophe Toulouge**.



JUIN
22
Dimanche

PRIX ALBERT VIEL – 2 700 MÈTRES

OLIVIER THOMAS, UN ASSOCIÉ HEUREUX

Revenu à ses premières amours, après avoir eu des trotteurs il y a quelques années, le propriétaire **Olivier Henri Thomas** n'a pas perdu de temps pour remporter son premier Groupe I sous sa casaque, grâce à **Boccador de Simm**. Il en est le co-propriétaire avec son entraîneur, **Philippe Allaire**.



JUIN
22
Dimanche

PRIX RENÉ BALLIÈRE – 2 100 MÈTRES AUTOSTART

UN MEC POUR CINQ HEUREUX

Profitant de la disqualification pour allures, après enquête, d'**Uhlan du Val**, **Un Mec d'Hépré** remporte le troisième Groupe I d'une carrière jusqu'alors très ménagée (26 courses). Le champion de Fabrice Souloy sera moins heureux, un mois plus tard en Suède. Il appartient à cinq co-propriétaires : **Eugénie Quintin** qui l'a élevé, l'écurie **d'Hépré**, **Jacky Souloy**, **Jean-Marie Delcroix** et l'écurie **Le Trémont**.



JUIN
22
Dimanche

PRIX D'ESSAI – 2 175 MÈTRES
BOOSTER WINNER TRANSFORME L'ESSAI

Pour sa première sortie sous la selle, **Booster Winner** transforme l'essai dans le Prix d'Essai, mettant à la raison **Bird Parker**. Le fils de **Love You** a été élevé dans la Marne par la Société Civile d'Exploitation Agricole Winner pour le compte de **Philippe Aloisio** dont il arbore la casaque.



SEPTEMBRE
8
Samedi

PRIX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE – 2 850 MÈTRES
ET DE DEUX POUR LA CASAQUE VICTORIA DREAMS

Première écurie de France au classement des propriétaires depuis 2011, la casaque **Victoria Dreams** remporte un second Prix du Président de la République consécutif, grâce à **Atlessima**, née au haras de Fresneaux animé par Jean-Philippe Dubois et Irène Catsaras.



SEPTEMBRE
13
Samedi

PRIX DE NORMANDIE – 3 000 MÈTRES
LA CASAQUE GALLIER RETROUVE LE SOMMET DE L'AFFICHE

Vittel de Brévol fait mieux que son père, **Jag de Bellouet** dans le Prix de Normandie dont il avait pris la 6^e place en 2002. Il porte, lui aussi, la casaque de **Michel Gallier**, associé pour la circonstance avec Claudine et Yves Thomas ainsi que Catherine et Antoine Robine. Le 5 ans offre une première victoire classique à son entraîneur, Sébastien Ernault.



SEPTEMBRE
13
Samedi

PRIX DE L'ETOILE – 2 200 MÈTRES
BLACK D'AVRIL FLEURIT EN SEPTEMBRE

3^e du Critérium des Jeunes puis 4^e du Prix Albert Viel, **Black d'Avril** décroche son premier Groupe I dans le Prix de l'Etoile, au terme d'une course menée au millimètre par Franck Ouvrie. Le jeune champion appartient à son entraîneur **Frédéric Prat** et au propriétaire belge **Jean Jacques Ravier**, dont il porte la casaque.





AOÛT

30

Samеди

CRITÉRIUM DES 5 ANS – 3 000 MÈTRES

VABELLINO ET LES 27 CO-PROPRIÉTAIRES DE L'ÉCURIE PODIUM

Il y a un an, **Ulysse** remportait le Prix de Normandie pour le compte de l'écurie des Pommiers. Ce 13 septembre 2014, **Vabellino** a fait cette fois le bonheur de **27 co-proprétaires réunis dans l'écurie Podium**, créée en 2008.

Jean-François Hénoch préside aux destinées de l'écurie depuis 2010, après en avoir été l'un des initiateurs. « Nous n'avons rien inventé et pris exemple sur l'écurie Passion, créée quelques années plus tôt. En 2006, j'avais essayé d'intégrer cette écurie, mais il n'y avait plus de place. Avec Gérard Bourgeois, courtier et Emmanuel Leclerc, éleveur, nous avons alors décidé de nous lancer et réuni 336 000 euros comme capital, sur la base de 2 000 euros la part, sachant qu'un même actionnaire ne peut pas avoir plus de 15% du capital. Nous nous sommes retrouvés à 29, une majorité étant des éleveurs/propriétaires. Franck Anne et Sébastien Guarato font partie des actionnaires de l'écurie et ce, depuis le début de l'aventure. »

La stratégie de l'écurie Podium est de s'unir pour partager un « maximum de compétences » et se donner les moyens, si possible, de « toucher de bons chevaux entraînés par des professionnels ayant pignon sur rue. » Le premier achat est un cheval à réclamer et le second acquis, lors des ventes du Prix d'Amérique. Il s'agit de **Quitus du Mexique**, qui gagnera dans les mois suivants le Prix de Croix, face à l'élite de sa promotion. L'écurie se trouve d'emblée sur de bons rails, réalisant ses achats suivants aussi bien par le biais des petites annonces, à l'amiable ou en ventes publiques.

« Notre politique d'achat concerne exclusivement des chevaux de course, prêts à courir. Nous essayons d'investir en bon père de famille. Un comité de sélection, composé de cinq associés et présidé par Emmanuel Leclerc, est chargé de faire les acquisitions, sachant que nos statuts prévoient que pour tout achat égal ou supérieur à 50 000 euros, l'aval doit être donné par le Conseil d'Administration, composé de 7 membres. »

Depuis la création, les chevaux de l'écurie Podium ont gagné 1,82 million d'euros. « Nous tournons avec une moyenne de dix chevaux, et n'avons jamais eu à remettre de l'argent. Actuellement, nous avons une bonne année de pension provisionnée et la possibilité de continuer à investir. Mais nous ne voulons pas augmenter notre effectif, à tout prix. Une écurie de



courses coûte cher, et si l'on veut durer, il faut se donner une obligation de résultat et perpétuellement se remettre en question. Ce sont les chevaux qui commandent et qui sont notre richesse. »

Vabellino est évidemment le joyau de l'écurie, à plus forte raison depuis son brillant succès dans le Critérium des 5 ans. « Nous l'avons acheté à l'amiable à son éleveur M. Moizand qui l'avait confié à son beau-frère Bernard Hue pour le débourrer et le qualifier. Quand nous avons su qu'il était à vendre, Sébastien Guarato est allé l'essayer et, sur ses conseils, nous avons fait une offre qui a été acceptée. Si **Vabellino** a montré aussitôt de la qualité, il était cependant très autoritaire. Grâce à son entraîneur, sa patience et son professionnalisme, les choses ont tourné dans le bon sens. De là à penser que nous aurions un jour un cheval de Critérium, c'était inimaginable... Nous étions neuf actionnaires à nous être déplacés pour le Critérium des 5 ans où tout s'est passé comme dans un rêve, avec un grand Eric Raffin qui a réussi à négocier le départ du cheval, qui constitue son point faible. **Vabellino** nous a comblés au-delà de nos espérances. »

L'union fait la force. C'est ainsi que l'écurie Podium est montée sur la plus haute marche, ce samedi 13 septembre.

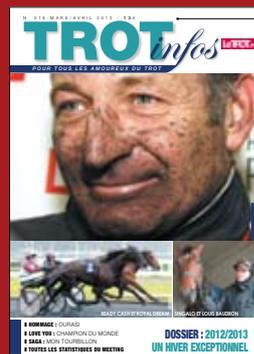


Abonnez-vous sur www.boutiqueletrot.com

TROT INFOS



Le magazine de référence



www.letrot.com

ILS ONT GAGNÉ LEUR PREMIÈRE COURSE EN 2014



HIPPODROME	DATE	NOM CHEVAL (EN COULEUR TROTTEUR ÉTRANGER)	PROPRIÉTAIRE
NANTES	05/01/14	ANIA DU BOSCHET	Marc FROMENTIN
VINCENNES	09/01/14	BAGHEERA DELO	Thomas LEBLOND
MARSEILLE (A VIVALUX)	15/01/14	RECIF DU LAYON	Paulette LAIGRON
CAGNES-SUR-MER	19/01/14	VELINO VEDAQUAIS	Ecurie Jean Pierre MICHOLET
VINCENNES	21/01/14	DUKE OF GREENWOOD	Michel ROTHENGATTER
CAGNES-SUR-MER	24/01/14	TIBY SLY	William PISCHEDDA
VINCENNES	25/01/14	OLYMPIC KRONOS	SYDMETALL U LINDBERG AB
VINCENNES	25/01/14	LORD DANY	Scuderia VARENNE FUTURITY SRL
VINCENNES	27/01/14	KING OF THE WORLD	Johann LENZ
VINCENNES	28/01/14	MOVING ON	Ecurie I.C. EQUINE AB
CAGNES-SUR-MER	31/01/14	REEFSCAPE	Ecurie Jean-Michel RANCOULE
MAUQUENCHY	02/02/14	ARC DE FEU	Robert X. MAILLET
VINCENNES	03/02/14	BONNIE CADENCE	Jean Louis ALADENISE
VINCENNES	06/02/14	ONEGIN DEL RONCO	Vincenzo CÖPPOLA
CHALLANS	09/02/14	VAL DE CREUSE	Adrien SOURICE
LYON (A LA SOIE)	09/02/14	SOLUTION	Scuderia CRY BREAD
SAINT-BRIEUC	10/02/14	ALEXANDR	Jean Paul PES
VIRE	16/02/14	URANUS DE BOUGET	Guillaume LESSIEU
VINCENNES	20/02/14	DOKTOR JAROS	Ecurie JAROS
ENGHIEN	22/02/14	ALDO PIERJI	Jonathan POUTREL
LAVAL	23/02/14	ULTIME HAUFOR	Christian GELEOC
PARAY-LE-MONIAL	23/02/14	ARC DE TRIOMPHE	Anthony HERNANDEZ
LAVAL	23/02/14	ORDERLY	Sofia ARONSSON
AMIENS	23/02/14	BRONTES	Thibault LEVASSEUR
LAVAL	25/02/14	VIOLON DE BEZ	Thierry CATTAN
LAVAL	25/02/14	BASTILLE LOUZEENE	Laurent SAUVETRE
CAGNES-SUR-MER	01/03/14	UGANO BELLO	Cédric SETTI
CHERBOURG	02/03/14	ALHAMILLA	Denis AVENEL
CHARTRES	02/03/14	BARONNE	Didier ROUTURIER
STRASBOURG	02/03/14	BARAKA EXTRA	Christophe POYER
CAGNES-SUR-MER	04/03/14	VENUS DE RIO	Ecurie Romuald MOURICE
AMIENS	05/03/14	OLIMPIA PAN	Giorgio BIANCHI
CAGNES-SUR-MER	07/03/14	ONORIA	Scuderia VALLE FALCONERA SAS
CAGNES-SUR-MER	07/03/14	VOICI QUETTERIE	Ecurie NIRO FRANCIA
CAGNES-SUR-MER	07/03/14	ORONTE DI CESATO	Scuderia CA'VINCENTO E FAUSTO
MACHECOUL	09/03/14	VIVALDI ROYAL	ELEVAGE DE LA POTERIE
LA CAPELLE	09/03/14	VELOX DU BANNEY	David Michel BONNE
CAGNES-SUR-MER	09/03/14	PALOMAR LB	Scuderia A. e C. BORSANI
LA CAPELLE	09/03/14	ASTERIX DE BOMO	Scuderia ALLENAMENTO TEAM MINOPOLI
CAGNES-SUR-MER	09/03/14	OCCHIATA JET	Scuderia PINE CHIP SRL
LA CAPELLE	09/03/14	BAKERLOO LINE	Ecurie SPRL B.Q.S.
CAGNES-SUR-MER	11/03/14	UDJANE	Ecurie J. KONJUVIC
CORDEMAIS	16/03/14	REANSERT BARBES	ELEVAGE PEO
MARSEILLE (A VIVALUX)	17/03/14	ACAJOU TROPICAL	Denis GILLES
HYERES	18/03/14	BREIZ DE PRAT GUEN	Jean Paul NJRDIN
AJACCIO	23/03/14	USTER AWAY	Godefroy MONTI
ROYAN-LA PALMYRE	23/03/14	ATHENA DE BLAIN	Jérôme FLEURIOT
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	23/03/14	ANCHUZA	Pierre MASSON
LYON (A PARILLY)	24/03/14	DACKE HALERYD	SKEIE STABLE AS
LYON (A PARILLY)	24/03/14	ANGIE DU HOULEY	Eric HALLER
CAEN	27/03/14	A NOUS TROIS	Ecurie Louis BAUDRON
GOURNAY-EN-BRAY	30/03/14	VICTORY CARDEM	Benjamin DEMADE
LA CAPELLE	03/04/14	ATCHOUM DU FLORIDA	Samuel LEON
NORT-SUR-ERDRE	06/04/14	BAMBOU DES ELFES	Ecurie des GRANDS ORMEAUX
LOUDEAC	06/04/14	AU NID DE GASSARD	Patrick JEANNE
AGEN-LE PASSAGE	06/04/14	AMOR AMOR	Elsabeth MEZQUITA
AMIENS	07/04/14	UKA DE CLERLANDE	Björn VAN GHELEWE
SAINT-GALMIER	09/04/14	H.M. MONOCERUS	Geir NORDBOTTEN
VINCENNES	11/04/14	BOCA CHICA	Caroline LOGIER
LYON (A LA SOIE)	12/04/14	BLAUGRANA	Pierrick GEFFRAULT
LYON (A LA SOIE)	12/04/14	VIGO DU GUILLAUMAS	Jérémy LEVY
NEUILLE-PONT-PIERRE	13/04/14	BALOU DE MAI	Ecurie JOUB
AGEN-LE PASSAGE	13/04/14	BRASIL BOKO	Göran KJELLBERG
SAINT-OMER	13/04/14	ALTIUS FORTIS	Vicomte Tanguy de TALHOUET
SAINT-OMER	13/04/14	BAHIA D'EPLESSIER	Solène DEFFAUX
CAVAILLON	15/04/14	MARISSA	Aleardo DALL'OGGIO
VINCENNES	15/04/14	VEMAX	Jean Marc BELLOLO
CAVAILLON	15/04/14	BIANCO DU BWETZ	Azienda Agricola PROSPERO MAURO
SAINTE-MALO	19/04/14	TOP BARBES	Jérôme YVON
CARPENTRAS	20/04/14	ABOU DE GUEGUE	Keyn THONNERIEUX
CORDEMAIS	20/04/14	RAMSES DE MELLERAY	Patrice GUEROT

HIPPODROME	DATE	NOM CHEVAL (EN COULEUR TROTTEUR ÉTRANGER)	PROPRIÉTAIRE
CHARTRES	20/04/14	VENUS VERTE	Eric PELTIER
RANES	21/04/14	BALLERINE ROBSONS	Jacques ROBIN
CASTILLONNES	21/04/14	BIGOUDINE	Fabien COLMONT
BEAUMONT DE LOMAGNE	21/04/14	BELLE D'AUTOUT	François LEVESQUES
LA CAPELLE	21/04/14	VERY PAN	Ecurie PAN
VINCENNES	22/04/14	VENDETTA	Annie SOBASZEK
ALENCON	27/04/14	BUFFALO DUB'S	Ecurie DUB'S
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	27/04/14	VOLGA DE TORTUGA	Nicolas BURRI
SAINTE-AUBIN-LES-ELBEUF	27/04/14	THALYS SAINT JUVIN	Ecurie Pierre-Yves VERVA
BIHOREL-LES-ROUEN	01/05/14	AUTAN DU PORET	Ecurie BENOIT
GRAIGNES	01/05/14	UGOLINA DE LA FYE	Charlotte QUINET
CHOLET	01/05/14	UCCELLO BOY	Philippe LANDART
CARCASSONNE	01/05/14	UNE DANGUEVILLE	Jean Pierre BOURGEIX
VINCENNES	03/05/14	BOCCADOR DE SIMM	Olivier Henri THOMAS
CASTELSARRASIN	04/05/14	URSULINE GIBUS	Ecurie AZALEE
GOURNAY-EN-BRAY	04/05/14	AVANO JOSSELYN	Ecurie WAVE SRL
VILLEDIEU-LES-POELES	04/05/14	AMABAT	Michele ALLIOT-MARIE
CASTILLONNES	08/05/14	ANGE DE FRECA	Fredy FRADIN
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	08/05/14	BELLINO D'AURECY	Ecurie LUCKY STAR
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	08/05/14	VABOLE DU VARLET	Martial DUPUIS
LA CAPELLE	08/05/14	BRUNO BAKALAO	Ecurie SE-69
LA CAPELLE	08/05/14	AMIRAL PESCHARD	Gérard PICQ
LE MAIS	08/05/14	BUGUETTE	Jean Noël ROUSSEL
AMIENS	10/05/14	APHRODITE D'OPALE	François TISON
LISEUX	11/05/14	VOLGA DES VALOIS	ELEVAGE DES VALOIS
LISEUX	11/05/14	VALVINS	Ecurie de l'EMPEREUR
VICHY	12/05/14	BOLIDE DE NUIT	Henri Claude CROCHET
LE CROISE-LAROCHE	12/05/14	BRANDEVIN	Ecurie SAGITTAIRE
VINCENNES	16/05/14	ALDERMAN	Ecurie Jean-Paul MASSELIN
TOULOUSE	16/05/14	TARA DU VAUTOUR	Bernard CAZENAVE
VILLEDIEU-LES-POELES	18/05/14	UELEME D'ANJO	Alain GLAZIOU
GOURNAY-EN-BRAY	18/05/14	BANZAN D'ECOUVES	Daniel DEVISSCHERE
CHALLANS	18/05/14	ALINEA	Ecurie de la GOVELLE
CLUNY	18/05/14	AVANTINA	David MARASCO
LE CROISE-LAROCHE	21/05/14	ANANTARA JET	Hubert TASSET
LAVAL	24/05/14	BARRETTALI	Ecurie CASTAGNICCIA
LAVAL	24/05/14	AZURO	Ecurie D.M. MOTTIER
ECOMMOY	25/05/14	BRIAC DARK	Ecurie Guy BAROU
VANNES	25/05/14	BANCO DRY	Ecurie DRY
LAON	25/05/14	BOURBON JAB	Pascal LOUCHET
VICHY	27/05/14	VIVALDI D'OLVERIE	Ecurie SIRAY
DREUX	29/05/14	ADDISON	Yohan KOSKAS
DREUX	29/05/14	UTWO SEVEN	Pascal HEDIGER
BIHOREL-LES-ROUEN	29/05/14	VODKA DU BERRE	Michel GRISANTI
VALOGNES	29/05/14	ALEXIENZO DES ILES	Joachim LAUNAY
LE GRAND FOUGERAY	29/05/14	BOXELLO MONTOUROIS	Quentin LEPENNETIER
FOUGERES	29/05/14	ARTISTE PEINTRE	Quentin LEPENNETIER
MONTAUBAN	29/05/14	VICINUS GARONA	Jean Marc ESPAGNOLLE
ARGENTAN	01/06/14	BOB DE PEBRISY	Richard BOULET
SAINTE-OMER	01/06/14	BINERVA	Roland DEVIS
CHATELAILLON-LA ROCHELLE	02/06/14	APACHE DE BEAUM	Jean Pierre ROMET
MAUQUENCHY	06/06/14	BRISE MARINE	Ecurie LA CASBAH
MAUQUENCHY	06/06/14	ALGUA DE FORGAN	Christian PLAARD
SENONNES	08/06/14	TWIST SOYER	Thierry ADELAIDE
CLUNY	08/06/14	AUDACE DE BELFIN	Vincent FILOGRASSO
SAVENAY	08/06/14	SOLLINO DE VIETTE	Fatima MAHE
RAMBOUILLET	08/06/14	ADULKA BEL	Michaël MARTEAU
VILLEDIEU-LES-POELES	09/06/14	ABELA DU ROC	Benoît BELUZE
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	09/06/14	BIP BIP FRAZEE	Ecurie Laurent VIRICEL
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	09/06/14	BIMBO DE VILLABON	Ecurie de VILLABON
NORT-SUR-ERDRE	09/06/14	AKIR DE MAI	Valérie BOSSARD
MARSEILLE (A BORELY)	11/06/14	TONIGHT CEM	René FIGUCCIO
VICHY	11/06/14	VANITE D'OCCAGNES	Robert REOCREUX
JULLOUVILLE-LES-PINS	14/06/14	BEAU LUCERNAE	Jocèle LAIGNEL
SAINTE-BRIEUC	14/06/14	TARZAN LA CHESNAIE	Bernard LETELLIER
ENGHIEN	14/06/14	SIR ROBERT	Scuderia PENTACOM
ABBEVILLE	15/06/14	ACTARUS TINCOUES	Fabien MEREL
BOLLENE	15/06/14	ORO FKS	Stéphano BERNARDI
LE CROISE-LAROCHE	16/06/14	BECOME A STAR	Stall RITA
GRAIGNES	22/06/14	PINOT RBB	Michael SANDSTRÖM
MONTIER-EN-DER	22/06/14	UNREFUNDABLE	Ecurie RMC 2014

HIPPODROME	DATE	NOM CHEVAL (EN COULEUR TROTTEUR ÉTRANGER)	PROPRIÉTAIRE
CHARTRES	23/06/14	GLOBAL MAZERINE	SILKSTONE HB & 3 WALLESECH AB
MARSEILLE (A BORELY)	24/06/14	BIENTOT JENILOU	Didier LACOTE
MARSEILLE (A BORELY)	24/06/14	VEZIRO JOSSELYN	Ecurie du DOMAINE DU PARC
ENGHEN	26/06/14	GLOBAL MIDNIGHT	GLOBAL FARM AB
ENGHEN	28/06/14	RAVENNA	STALD INDEPENDENCE
ENGHEN	28/06/14	BE MINE DE HOUELLE	Pauline CORTY
GRAIGNES	29/06/14	AMALFI	Ecurie Mathieu MOTTIER
SEGRE	29/06/14	ALTHEA NELLIÈRE	Marc MISANDEAU
STRASBOURG	29/06/14	EQUINOX EV	Joseph JUPPELLE
MOULINS-LA-MARCHE	29/06/14	USTELLE BUROISE	Pierrick LEDEME
ARRAS	29/06/14	BLACK ROCK DREAM	Jacky MARIE
ERBRAY	29/06/14	BLACK VAUCEEN	Francis Claude MORICE
LE CROISE-LAROCHE	30/06/14	ADAGIO DE CARLY	Isabelle FERRAZ
MARSEILLE (A BORELY)	01/07/14	SAPEUR D'ARCLAIS	Christian TROSSAIS
ENGHEN	03/07/14	TWIST DE LA VALLEE	Ec. du haras de La VALLEE
PORNICHE	04/07/14	BACCHANALE D'ELA	Eric PIERRE
ENGHEN	05/07/14	REPAY MERCI	Ecurie REPAY
BIARRITZ	05/07/14	UMOURO D'AZIF	Gilles LACHERÈRE
ABBEVILLE	06/07/14	VIN DIESEL	Kris VAN DEN HOUTE
BERNAV	06/07/14	BRIATTA	Flavien PROVOST
ORAISON	06/07/14	UMBERTO D'ABBEMONT	Martine PITOISSET
LA CAPELLE	06/07/14	TSAR TURGOT	Dave MOLIN
ABBEVILLE	06/07/14	AMARCORD	Ecurie ALTER EGO
BERNAV	06/07/14	BLACKY D'ALGOT	Noelle Antoinette RENAULT
VICHY	07/07/14	BRIGAND DE CHANJAC	ELEVAGE MARJEA
BIARRITZ	08/07/14	ALTO DE MARIONS	Franck MARQUETTE
ENGHEN	12/07/14	BATOUN DE CORMON	Guillaume JEAN-CHARLES
ENGHEN	12/07/14	OLIMPLUS CAF	Ecurie MANTARO
AMIENS	13/07/14	AUDACE D'ECOTAY	Otilie BAYLE
QUESTEMBERT	13/07/14	BASILUS DU GOUTIER	Ecurie FAST
RANES	13/07/14	TENOR CHOUAN	Margaret FAVIER-DAOUGABEL
GENETS	13/07/14	VALEUR DE MARGINY	Didier FORTIER
GOURNAY-EN-BRAY	13/07/14	VOLCANO FLIGNY	Joao MARTINS LAGES
GENETS	13/07/14	ANTO DE VALACE	Jean Luc BLANCHEMAIN
MOLIERES	14/07/14	TEDDY DU ROC	Fabienne LE ROUZIC
CHINON	14/07/14	BOB DES CARREAUX	Alexandre DESSARTRE
LAON	14/07/14	BELLE DES FANES	Maria Francisca PARERA RIERA
FRANCHEVILLE-LA BARRE	14/07/14	BOMBO DE CARENTONE	Luc GABORIT
CHATELAILLON-LA ROCHELLE	14/07/14	AMRAL DANICA	Hervé GUERIN
DURTAL	14/07/14	BELIEVE SEVEN	Severine RAY
BIARRITZ	15/07/14	AZALEE DU LOUET	Bernard JOURDAIN
CABOURG	15/07/14	APHRODITE CHILD	Ecurie BRESIL
MARSEILLE (A BORELY)	18/07/14	TEAM MABROUK	Marc ZOUARI
VILLEREAUX	19/07/14	BORA DU CHATELET	Jean Yves DUFLLOS
AURILLAC	20/07/14	VIRVO	Ecurie CAP ORNE
BEAUMONT DE LOMAGNE	20/07/14	VERY GOOD LORD	Ecurie HA DEVELOPPEMENT
LES ANDELYS	20/07/14	BRINDILLE DE THABE	François CHERON
THOUARS	20/07/14	SAFARI DES HAYES	David DUPUIS
AVRANCHES	20/07/14	TITI DE FERRIERE	Bruno D'ANDREA
LES ANDELYS	20/07/14	BRIN DE MUGUET	Pascal DAUDEVILLE-LANDEAU
SAINTE-OMER	20/07/14	A NOUS BOSDARROS	David SMITH
CAGNES-SUR-MER	21/07/14	BOLZANO VICI	Thierry BOUHOURS
PORNICHE	22/07/14	VULCANIA LIP	Anne BARTHELEMY
ENGHEN	23/07/14	NIJAGE EN CIEL	Ecurie FAST HORSE SRL
PORNICHE	25/07/14	SNAKE PERRINE	Annette DUTERTRE
COMPIEGNE	26/07/14	SANDALI GRAMMONT	Annelies LANNOO
GUERLESQUIN	27/07/14	VAILLANT	Nicolas DAVID
LUXE	27/07/14	BEAU MEC DU HEURT	Charles DEGALLAIX
DOMFRONT	27/07/14	ULYSSE DELO	Ecurie du LOUVET
BERNAV	27/07/14	URIEL	Jean Patrice GRIT
BREHAL	27/07/14	ALTEAU CALLOVILLE	Mike LENDERS
ENGHEN	30/07/14	LOBELL COUNTESS	Jasper Ferdinand ROOS
CASTERA-VERDUZAN	31/07/14	ASCAIN	Ecurie DUJEM
NEUILLE-PONT-PIERRE	03/08/14	ATLAS JOLI	Mattia MONACO
CARPENTRAS	03/08/14	UN PREMIER D'ABY	Paule HERRY
LA ROCHE-POSAY	03/08/14	ULTIME PRIOR	Ecurie S. DESMARRÈS
AUCH	04/08/14	VANDALON DE CHENOU	James GRECH
PORNICHE	05/08/14	UNESKA MORINIÈRE	Hervé REULLIER
BAGNERES-DE-LUCHON	06/08/14	UNAMOURA QUESNOT	Ecurie Jean-François BASSARD
GRAIGNES	09/08/14	PROBO OP	Ecurie CONNIE
FLEURANCE	10/08/14	BELLE DU PERCHE	Cyril SENETAIRE

HIPPODROME	DATE	NOM CHEVAL (EN COULEUR TROTTEUR ÉTRANGER)	PROPRIÉTAIRE
DIEPPE	11/08/14	BAMBA DU PONTHEU	Ecurie de PONTHEU
AGON-COUTAINVILLE	11/08/14	ADRIANO BLEU	Denis GUERIEL
LES SABLES D'OLONNE	13/08/14	BERLIOZ DU FER	Patrick Jean COIGNARD
DIEPPE	15/08/14	ARTHUR DE LOISEL	Didier HALLEY
CABOURG	15/08/14	ROCKY PH.	Knud MONSTER
LA CAPELLE	15/08/14	LAURIER DAG	KM HASTFARM I HOLM AB
GEMOZAC	15/08/14	ANDREA CELINA	Guillaume Aimé PREZEAU
SAINTE-JEAN-DE-MONTS	16/08/14	TITUS DU BOSSIS	Hervé DENIS
CAGNES-SUR-MER	16/08/14	ONLY ONE GLORY	Scuderia R.P.R.
MANSLE	17/08/14	AMOUR DU BOURG	Virginie BIZET
BERCK-SUR-MER	17/08/14	UNO DES PRES	Loïc RIVENET
CABOURG	19/08/14	BAD ROMANCE	Ecurie ROUSSEL AND CO
CABOURG	19/08/14	ATHANOR GWEN	Gilbert GOEFFIC
CABOURG	22/08/14	BIFIDUS	Pierre Edouard MARY
AMIENS	22/08/14	BEAU JENILOU	Aldo TRIPODI
CAGNES-SUR-MER	23/08/14	FRIDERICUS	Ecurie PREUSSEN
GRAIGNES	23/08/14	VALKO JENILAT	Ecurie G. et F. RAFFRE
GRAIGNES	23/08/14	BELGIAN BEAUTY	NV HICEWA
LE TOUQUET	23/08/14	BAYALA DU BOULAY	Nicolas SENET
VILLENEUVE-SUR-LOT	24/08/14	USHUAIA D'ISOP	Maxime CARABIGNAC
DIVONNE-LES-BAINS	27/08/14	TORRENT D'EMOTION	Jean Claude LAMAZIERE
VINCENNES	28/08/14	BEAU CHANGEEN	Denis WEBER
DIVONNE-LES-BAINS	29/08/14	BRIANA JIEL	Antonio RIPOLL RIGO
PORNICHE	29/08/14	OMAHA (SWE)	Luc VANDERHAEGEN
CHERBOURG	31/08/14	BE MY GUEST	Ecurie DERYCKE
JARNAC	31/08/14	ARROU DU PERCHE	Jean Michel HUBE
SAINTE-OMER	31/08/14	VALERIA	Philippe DELAPLACE
CHATEAUROUX	31/08/14	BELLE DU BLAGAU	Jesus FERRIOL SALVAT
SAINTE-OMER	31/08/14	ARIZONA RIVER	Franck ROCHON
VERTOU	01/09/14	SAMPIERO DE MAY	Philippe JEANNETAU
REIMS	03/09/14	URFEE JALLERIE	Mickaël LECOURT
REIMS	03/09/14	BARACK FLEVO	Ecurie NETL RACING BV
CHARTRES	04/09/14	TXABARRI	Nicolas WECSTEEN
STRASBOURG	04/09/14	ALLIANCE DE LA LYS	Stéphanie MARJIER
VINCENNES	05/09/14	BYE BYE SOMOLLU	Jean François ROPERS
CABOURG	06/09/14	BAHIA DU PADOUENG	Michel MALLET
FEURS	07/09/14	BINGO LA MORICIERE	Catherine BALEZ
VINCENNES	08/09/14	ATMAN DE BA	Roland FATTORETO
LE CROISE-LAROCHE	08/09/14	ALL TOP	Elise MARY
TOULOUSE	12/09/14	ATOLL DU SUD OUEST	William WILLARD
BAGNOLES DE L'ORNE	13/09/14	AS TIME GOES BY	Mathieu HALBOUT
LE PERTRE	13/09/14	APALA	Jean Pierre YVER
VICHY	13/09/14	BELLE DE NEULLIAC	François Jean MICHAUD
GOURNAY-EN-BRAY	14/09/14	BONNAXANA	Patrick PIPON
CHATEAU-GONTIER	14/09/14	BOLT DE VAUVERT	Franck LEMUJET
GOURNAY-EN-BRAY	14/09/14	BUSE DE LA MORELLE	Guillaume MIDI
LE CROISE-LAROCHE	15/09/14	BIBA D'ABBEVILLE	Philippe BEAUVISAGE



UN METIER, UNE PASSION...

qui durent depuis plus de 30 ANS

Vous assurent des garanties complètes et adaptées à vos besoins

MORTALITE CHEVAUX
(Garantie frais de chirurgie d'urgence offerte aux chevaux assurés le jour des ventes)

ASSURANCES PROFESSIONNELLES
(Ecuries, Responsabilité civile)

ASSURANCES DES PARTICULIERS
(Auto, Habitation, Retraite, Loi Madelin)



Cabinet Philippe LEVASSEUR - Spécialiste équin

BP 606 - 12, rue des Chaudronniers - 80006 AMIENS CEDEX

Tél. : 03 22 92 43 86 - Fax : 03 22 80 93 40 - Email : levassp@agents.allianz.fr

300 PERSONNES POUR LE GALA DES PROPRIÉTAIRES

C'est à quelques pas de la place de la Concorde, dans les jardins des Champs-Élysées, au **Pavillon Gabriel (4)**, riche de charme, de prestige et de modernité que plus de 300 propriétaires de tous horizons étaient présents ainsi que de nombreuses personnalités du Trot pour assister le 1^{er} février dernier au Gala des Propriétaires organisé par le SNPT.

Après **Mario Luraschi (8)** qui fit une entrée spectaculaire entre les colonnes sculptées et les tables de cet ancien « caf' conc' » qui ont vu défiler les plus belles fêtes parisiennes, les convives ont pu apprécier le très prometteur ténor **Juan Carlos Echeverry (2)**, **Julie Zénatti (9)**, l'une des plus belles voix de la chanson française, **Jeff Panacloc (3)**, tentant de garder le contrôle de Jean-Marc, irrésistible et impertinent, **Hélène Ségara (10)**, touchante et sensible qui a reçu une ovation debout de la salle.

Pascal Garreau (1), **Joël Séché (5)** et **Antonio de Sousa (7)** ont été honorés et ont reçu un trophée des mains de **Dominique de Bellaigue** Président du Trot, de **Hughes Rousseau** pour **Arqana**, **Benoît Cornu** représentant le **PMU** et **Jacques-Henri Eyrault** pour **Paris-Turf**.

Stéphane Florent pour l'**UPH** a remis à **Gérard Gautier** le Trophée de la Presse, broche à ses couleurs réalisée par **Axel Juret Jumahong (6)**.





LE SYNDICAT NATIONAL DES PROPRIÉTAIRES DE TROTTEURS
PRÉSENTE

LE GALA DES PROPRIÉTAIRES



SAMEDI
31
JANVIER
2015



Le propriétaire est la personne physique ou morale, faisant courir un cheval sous son nom et ses couleurs. Il peut choisir différents statuts parmi les suivants :

■ LA PLEINE PROPRIÉTÉ :

Le ou les chevaux appartiennent à une seule personne.

Pour pouvoir faire courir ses chevaux, le futur propriétaire doit obtenir l'agrément des commissaires des sociétés mères.

Le propriétaire détient sur le plan juridique l'intégralité des droits portant sur le cheval (disposition, aliénation, fruits, ...) :

- **Il assume tous les frais d'entretien lorsque son représentant est déclaré à l'effectif d'un entraîneur public.**

L'entraîneur facture une prestation journalière qui inclut tous les coûts d'entraînement et les frais de pension (hébergement et nourriture).

- **Il a également à sa charge les coûts de déplacements liés aux compétitions, les frais d'engagements dans les épreuves et les frais vétérinaires.**

■ LA LOCATION :

Un cheval déclaré à l'entraînement peut faire l'objet d'un contrat de location entre un bailleur (ou association de bailleurs) et un locataire (ou association de locataires).

Dans ce cas, le propriétaire, qui peut ne pas être titulaire de couleurs (désigné comme bailleur) n'assume plus aucun frais d'entretien et d'entraînement.

En contrepartie, il ne perçoit plus les allocations mais une part fixe de celles-ci, le reste revenant au locataire.

Le Locataire (4 maximum) est le bénéficiaire de la location.

Le Bailleur (10 maximum) est le propriétaire du cheval donnant la carrière des courses en location.

La location d'une carrière de courses se formalise dans un Contrat de location qui détermine les parts de chacun. (Formulaires en ligne sur Infonet).

Ce contrat doit être enregistré par la Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français qui peut procéder à la répartition automatique des allocations reçues par le Bailleur et le Locataire.

Le contrat de location stipule notamment :

- **La durée de location**, de quelques mois à plusieurs années,

- **Le locataire dirigeant**,

- **Les conditions financières** de la location, qui doivent préciser notamment le pourcentage revenant à chacun des locataires du cheval. La quotité du pourcentage revenant à l'ensemble des locataires ne peut toutefois pas être inférieure à 50 % des allocations obtenues par le cheval, sauf dérogation exceptionnelle laissée à l'appréciation des Commissaires de la SECF.

La vente du cheval dans un prix à réclamer entraîne la résiliation d'office de la location.

Jusqu'au terme du contrat, le trotteur prend part aux courses sous les couleurs du locataire, reconnu alors comme le propriétaire par le Code des courses au trot.

Les revenus tirés de la location du cheval sont imposables dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) non professionnels.

■ L'ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES :

La propriété d'un cheval est partagée entre différents associés.
(Dix personnes maximum).

Un document enregistré par Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français formalise les pourcentages respectifs de chaque membre de l'association. (Formulaires en ligne sur Infonet).

Le cheval court dans ce cas sous les couleurs d'une seule de ces personnes, désignée comme **«l'associé dirigeant»** dans le contrat d'association. Cette personne a, seule, parmi les associés, le pouvoir d'engager, de déclarer forfait, de toucher les sommes gagnées.

Toute déclaration est mentionnée dans le Bulletin de la SECF.

Elle comprend, pour chaque cheval, les noms de **l'associé dirigeant** et des autres associés.

Si l'association vient à cesser ou si, pour une raison quelconque, la situation respective des associés se trouve modifiée, une rectification de la précédente déclaration doit être déposée au siège de la SECF, avant tout nouvel engagement du cheval.

La vente du cheval dans un prix à réclamer entraîne la dissolution d'office de l'association.

■ LA SOCIÉTÉ :

Qu'elle soit de nature civile ou commerciale, une société peut être constituée en vue de détenir la propriété d'un ou plusieurs chevaux. La société doit être agréée par les Commissaires de la SECF.

Le cheval appartient juridiquement à la société.

Les associés sont propriétaires des droits sociaux de la société.

Sociétés civiles ou commerciales ayant pour objet principal l'exploitation de chevaux de course et éventuellement leur élevage :

Seules peuvent être agréées en qualité de propriétaire au sens du Code des Courses au Trot, les sociétés ayant pour objet principal l'exploitation de chevaux de course et éventuellement leur élevage qui adoptent l'une des formes de sociétés suivantes et sous condition de se conformer strictement aux dispositions énoncées ci-après :

a) Toute société civile, toute société à responsabilité limitée, comportant un ou plusieurs associés, toute société en nom collectif, ou toute société en commandite simple ayant pour objet principal l'exploitation de chevaux de course et, éventuellement leur élevage, peut avoir la propriété d'un ou de plusieurs chevaux sous les réserves suivantes :

- **la société ne doit pas comporter plus de quinze associés ;**

- la société doit être agréée par les Commissaires de la SECF ;

- la société doit désigner, dans les formes statutaires, la personne ayant le pouvoir d'engager, de déclarer forfait ou partant et de toucher les sommes gagnées ;

b) Toute société anonyme, toute société en commandite par action, toute société par actions simplifiée comportant un ou plusieurs actionnaires, (pas de limite), de droit français, ayant pour objet principal l'exploitation de chevaux de course et éventuellement, leur élevage peut avoir la propriété d'un ou plusieurs chevaux sous les réserves suivantes :

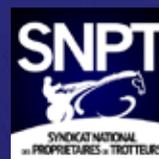
- obtenir l'agrément de la société en qualité de propriétaire par les Commissaires de la SECF, ainsi que l'agrément, en qualité de porteur de parts, des trois principaux actionnaires et de toute personne détenant plus de 5% du capital social.

ADHÉREZ

AU

SYNDICAT NATIONAL
DES
PROPRIÉTAIRES DE TROTTEURS

PLUS NOMBREUX POUR ÊTRE ENTENDUS ET MIEUX ÉCOUTÉS



Tél. 03 21 46 90 70 - contact@snpt.net - www.snpt.net

BULLETIN D'ADHÉSION 2015

1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2015

NOUVELLE ADHÉSION

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Profession

Téléphone domicile Téléphone portable

Courriel @

Dispositif des couleurs : Casaque

Manches Toque

• **Sollicite mon adhésion au SYNDICAT NATIONAL DES PROPRIÉTAIRES DE TROTTEURS.**

COTISATION 60 €
L'adhésion ne vaut que pour une durée déterminée.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE – PRIME PAR CHEVAL 5 €
De la mise à l'entraînement à la sortie définitive d'entraînement du cheval en France Métropolitaine.

NOMS DES CHEVAUX :

➤ ➤

➤ ➤

Soit Chevaux X 5 € = €

Soit un règlement total de €

Chèque à l'ordre de « SNPT »

Fait à Le

Signature : Faire précéder votre signature de la mention « Bon pour accord »

Retourner ce bulletin d'adhésion avec votre règlement à :
SNPT - 50 RUE DU GAZ - 62137 COULOGNE

RECEVEZ
PARIS-TURF
 DIRECTEMENT DANS
 VOTRE BOÎTE AUX LETTRES !*



Offert

**PARIS-TURF
 EN NUMÉRIQUE**
 disponible la veille de
 sa sortie, dès 21h.
 Sur ordinateur, tablette
 et smartphone

FORMULE 7/7 JOURS	6 MOIS (182 n°)	239€ au lieu de 327,60€ **
	1 AN (364 n°)	478€ au lieu de 655,20€ **
FORMULE WEEK END vendredi & samedi	6 MOIS (48 n°)	63,50€ au lieu de 86,40€ **
	1 AN (96 n°)	125€ au lieu de 172,80€ **

ABONNEZ-VOUS AU
03 44 62 43 87

*Par portage ou postage selon votre lieu d'habitation. **Prix de vente au numéro.